

Bordereau de signature

DEC2016_0194



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	01/12/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	01/12/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-12-01)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE ADJOINTE (SERVICES D'ACTION A LA POPULATION)
SERVICE D'ANIMATION DU PATRIMOINE
N/REF: AB/MPG/225

DEC2016_ 0194

DECISION

OBJET : ACCEPTATION DE DONN D'OBJETS DE COLLECTION DE MADAME GIOT-COURSAN

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article L2122.22 du Code général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° DEL2016_0020 du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention Ville d'art et d'histoire du 13 décembre 2000, article 2

CONSIDERANT la volonté de Madame GIOT-COURSAN, demeurant 8, Bois du Château 64800 ARROS-DE-NAY, de faire don à la commune d'objets de collection ayant trait à l'histoire de Noisiel et des Menier,

CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt de la ville de Noisiel de collecter tout objet ou archive relatifs à l'histoire de la commune et des Menier,

CONSIDERANT que ce don n'est grevé d'aucune condition ni charge.

hôtel de ville
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E.Menier B.P. 35
77426 Marne la Vallée cedex 2

Acquitté en PREFECTURE le 01/12/2016

VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision n° 2016-**0194**
portant sur l'acceptation de dons d'objets de collection

DECIDE

ARTICLE 1 : d'accepter ce don d'objets de collection ayant trait à l'histoire de Noisiel et des Menier fait à la ville par Madame GIOT-COURSAN le 12 décembre 2015 selon la liste ci-après :

Désignation	Description	Datation	Etat	Estimation (euros TTC)	Numéro d'inventaire
Lot de photographies : le pavillon Menier de l'Exposition coloniale de 1931 à Paris. Fernande Lamouche et divers personnages.	Tirages gélatino-argentiques sur papier ou carton de type carte postale. Formats variés de 6,5 x 8,5 cm à 8,5 cm x 14 cm.	1931	moyen	110,00	2015-3-1 à 2015-3-11
Lot de photographies : Raoul Griot et groupes d'hommes à Noisiel : harmonie, soldats, etc.	Tirages gélatino-argentiques sur papier ou carton de type carte postale. Formats variés de 6,5 x 8,5 cm à 8,5 cm x 14 cm.	Vers 1915	moyen	40,00	2015-3-12 à 2015-3-15
Lot de photographies : portraits de famille dans Noisiel : parc, jardins, rue	Tirages gélatino-argentiques sur papier ou carton de type carte postale. Formats variés de 6,5 x 8,5 cm à 8,5 cm x 12 cm.	Ans 1900-1930	moyen	70,00	2015-3-16 à 2015-3-22
Photographie : restaurant à Emerainville-Malnoue, tenu par la famille Griot vers 1930-1940 (ex/ Maison Philbert, puis Relais Saint-Hubert)	Tirages gelation-argentique sur papier de 6,7 x 11,2 cm	Vers 1930 ?	moyen	10,00	2015-3-23
Carte consultation des nourrissons de Noisiel au nom de l'enfant Marcel Griot, né en 1927.	Carton imprimé recto verso avec annotations manuscrites. Format 10 x 16 cm.	1927-1928	moyen	15,00	2015-3-24
Carton de menu pour un repas pris par Mme Lamouche au restaurant Bizet de Noisiel	Carton imprimé recto simple avec annotations manuscrites. Format 16,8 x 16,3 cm. « Menu » en filigrane doré.	29/11/1924	correct	10,00	2015-3-25
Bons vœux pour le mariage de Fernande et Raoul Lamouche, adressés par Jacques de Vadder, sous-directeur Menier.	Carte de visite imprimée sur carton avec mentions manuscrites + enveloppe papier timbrée.	14/09/1923	correct	20,00	2015-3-26
Bons vœux pour le mariage de Fernande et Raoul Lamouche, adressés M. et Mme David, Bouchers de Noisiel	Carte de visite imprimée sur carton avec mentions manuscrites + enveloppe papier timbrée.	6/09/1923	correct	20,00	2015-3-27
Total :				295,00	

ARTICLE 2 : ce don fera l'objet d'une inscription à l'inventaire des collections municipales telle que mentionnée sur la liste citée.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy
- Madame GIOT-COURSAN,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Noisiel,

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision n° 2016-0194
portant sur l'acceptation de dons d'objets de collection

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 25 NOV. 2016

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	01 DEC. 2016
Affiché le	01 DEC. 2016
Notifié le	01 DEC. 2016
Publié le	01 DEC. 2016

